



Séance du conseil d'administration du Cnous  
Du 2 juillet 2020

### Délibération CA-202007021

relative à la motion présentée par les élus étudiants de l'UNEF

---

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,  
Vu le projet de motion déposé,  
Entendu la présentation de la motion,*

- **Point de l'ordre du jour**

Point additionnel : Motion présentée par les élus étudiants de l'UNEF ;

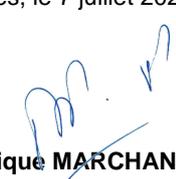
- **Entendu l'exposé des élus étudiants de l'UNEF et de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la motion présentée par les élus étudiants de l'UNEF.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31  
Quorum : 10  
Ne prennent pas part aux votes : 0  
Nombre de membres participant à la délibération : 19  
Nombre de procurations : 10  
Abstentions : 11  
**Pour : 18**  
Contre : 0

Fait à Vanves, le 7 juillet 2020

  
**Dominique MARCHAND**

**Pièce jointe :**

Motion présentée par les élus étudiants de l'UNEF